



République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécý
séance du 29 avril 2024**

Date de la convocation
22/04/2024

Date d'affichage
22/04/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 14

L'an 2024 et le 29 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes CACHO Magalie, DEROUET Catheline ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes BRAS Elodie (a donné pouvoir à Magalie CACHO), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Philippe SARREAU), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Thomas MILLIET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND), LAUNAY Aurélien (a donné pouvoir à Francis MOUROUX)

Secrétaire de séance : Patrick BOUGRAT

Subvention exceptionnelle pour l'école

L'école de Brécý a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser l'ensemble des sorties prévues durant l'année scolaire 2023-2024, notamment la participation de toutes les classes au festival « Mom en Théâtre » organisé à Rians.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école de 8 euro par enfant scolarisé, soit 824 euro (103 enfants)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 7 mai 2024

Réf : 2024_021

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges
le

13 MAI 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune le

13 MAI 2024

